

Projet d'aménagement d'un parc éolien dans la MRC de L'Érable.

Projet #605576



Mémoire présenté par Maxime Bouffard.
Le 8 décembre 2009.

Table des matières

<u>Projet d'aménagement d'un parc éolien dans la MRC de L'Érable.....</u>	<u>1</u>
<u>Projet #605576.....</u>	<u>1</u>
Présentation de l'auteur du mémoire.....	3
Mon intérêt dans l'évaluation de ce projet.....	3
En quoi le projet risque d'influencer l'environnement et la qualité de vie des résidents habitant à proximité du parc d'éoliennes.....	3
Effets sur l'environnement.....	4
Protection du territoire agricole.....	4
Le paysage et les attraits touristiques.....	4
Impacts sur les abeilles et l'apiculture.....	5
Les chauves-souris.....	5
Effets sur la qualité de vie.....	7
Qualité de l'eau.....	7
Bruit et niveau sonore.....	7
Syndrome éolien.....	8
L'option proposée est-elle la solution qui aurait le moins d'impacts négatifs sur le milieu ? Pourquoi ?.....	9
Ce projet est-il acceptable dans le milieu ? Pourquoi?.....	10
La santé financière vs l'existence légale du promoteur.....	10
Crise immobilière.....	10
Absence de mécanisme de distribution locale de l'énergie.....	11
Selon vous, y a-t-il des éléments de ce projet qui devraient être modifiés ? Lesquels et comment ?.....	11
Selon vous, ce projet devrait-il être autorisé ? Pourquoi ?.....	12
Au sujet de l'étude d'impacts.....	12
Fiabilité des éoliennes choisies en climat nordique.....	12
Avez-vous d'autres suggestions?.....	13

Présentation de l'auteur du mémoire

Je suis propriétaire d'un chalet et d'un lopin de terre ainsi qu'un citoyen soucieux du bien-être et de la santé de ses voisins et amis du secteur Vianney de St-Ferdinand.

Écologiste de longue date et fervent promoteur des énergies alternatives à l'énergie fossile, je ne cautionne cependant pas n'importe quel projet sans tenter auparavant d'en évaluer le maximum d'impacts.

Mon intérêt dans l'évaluation de ce projet

En tant qu'écologiste convaincu (et membre de Greenpeace), il me tient à coeur que le développement de l'exploitation de l'énergie éolienne au Québec se fasse dans l'harmonie et de façon intelligente afin d'en assurer son succès et sa pérennité. Il est aussi important pour moi de préserver les atouts environnementaux de la région des Bois Francs et d'en préserver la beauté de ses paysages et la quiétude de sa vie rurale.

À la lecture des documents présentant le projet et ses intervenants, de sérieux doutes me viennent à l'esprit quant au caractère harmonieux du développement de ce projet en particulier, et de la pertinence du choix des lieux pour cette phase de l'implantation des éoliennes au Québec. Une facette de l'histoire de l'approvisionnement des énergies douces est en train de s'écrire. Prenons soin qu'elle ne devienne pas un exemple de gaffes à éviter.

En quoi le projet risque d'influencer l'environnement et la qualité de vie des résidents habitant à proximité du parc d'éoliennes.

L'érection en zone agricole et forestière de structures industrielles, quelles qu'elles soient, modifiera de toutes sortes de façons l'environnement pour des générations à venir. L'implantation d'éoliennes en zones habitées ne peut se faire sans impacts réels. Je me dois donc d'essayer d'illustrer les dangers potentiels de certaines des facettes du projet sur lesquelles je possède quelques connaissances me permettant de m'interroger.

Effets sur l'environnement

Protection du territoire agricole

- Impacts:** La crise climatique est en partie causée par le déboisement et l'exploitation industrielle des terres arables. Est-il nécessaire de rappeler qu'une éolienne n'a pas de racine, mais une base de béton? Implanter un parc d'éoliennes en terre plus stérile et non ou peu boisée est beaucoup plus écologique que d'implanter ce même parc en zone boisée, et qui plus est agricole.
- Remarque:** On parle ici de travestir la vocation d'une zone protégée. Sur tout le territoire du Québec, cette zone est la plus sollicitée et la plus affectée par la gourmandise des promoteurs de tous acabits (immobiliers, industriels, exploitants privés, ...).
- Question:** Quand sera-t-elle vraiment protégée? Le gouvernement actuel a beaucoup de pain sur la planche et des croûtes à manger s'il veut parvenir à protéger un pourcentage significatif du territoire québécois. Et ce n'est pas en permettant un développement industriel camouflé en développement durable qu'il y parviendra.
- Conclusion:** Considérant que les éoliennes ne sont pas des organismes biologiquement vivants faisant partie d'un système symbiotique participant au développement d'une exploitation agricole, ni une composante du système de production d'énergie destinée à répondre à des besoins énergétiques locaux, je m'oppose à l'implantation de ce genre de constructions industrielles en zone agricole.

Point technique concernant le projet:

Dans le document suivant: PR 5.1 - Rapport complémentaire juin 2009.

On mentionne: RQC-48; "Un document concernant seulement la LPTAA sera rédigé et présenté plus tard..."

- Question:** Le promoteur a-t-il produit ce document? Si oui, où est ce document? Est-ce que ce document explique la pertinence de changer d'agroforestière à industrielle la vocation d'un territoire?

Le paysage et les attraits touristiques.

Comme toutes les autres constructions du réseau électrique Québécois, l'éolienne industrielle détériore le paysage. C'est pour cette raison que des municipalités tentent d'enfouir les signes du réseau de transport électrique. La ville de Sutton en est un bon exemple et a procédé ces dernières années à l'enfouissement de son réseau électrique au centre-ville afin d'augmenter l'attrait visuel du village. Ériger des structures industrielles en campagne va tout à fait à l'encontre du respect de la préservation de l'attrait du cadre visuel des espaces ruraux. **Le développement durable c'est aussi essayer d'atténuer les signes de l'activité humaine dans la nature.**

- Références:** Étude d'intégration paysagère[1], Étude d'impact Projet Éoliennes de l'Érable: *Pour éviter l'effet d'écrasement, les éoliennes devraient être à 1400 mètres des habitations (exemple sur dénivelé de 50 mètres).*
- Constatations:** Ces recommandations d'intégration au paysage ne sont pas respectées pour près de 19% des habitations. Voir document **PR8.6 - ÉOLIENNES DE L'ÉRABLE INC. Carte d'implantation des éoliennes pour distribution, septembre 2009.**
- Impacts:** On semble minimiser sciemment l'importance comme attrait touristique du Jardin de vos rêves, et on passe sous silence qu'elle sera probablement l'entreprise la plus touchée par l'implantation des éoliennes industrielles car son cadre visuel en sera totalement modifié. Pourtant le tableau 8,107 du rapport final de de l'étude d'impacts de mars 2009, à la page 319, décrit les **effets sur le milieu visuel comme majeurs**. La présence des éoliennes dans leur champ visuel et le mouvement des pales risquent de détourner l'attention des visiteurs du jardin et par le fait même, de réduire l'impact visuel des aménagements créatifs. Les visiteurs risquent de laisser le site avec l'imaginaire peuplé de moulins à vent, plutôt que de

compositions florales, atténuant ainsi les souvenirs qu'ils garderont du jardin et diminuant leur désir et leur plaisir de promouvoir auprès de leurs connaissances et amis cette entreprise touristique et culturelle, ambassadrice du secteur Vianney. Ce phénomène risque de se traduire en perte de revenus pour les exploitants de cette entreprise. Sans compter que l'environnement sonore ne sera plus aussi propice à la méditation, le silence étant remplacé par des « woosh » constants.

Impacts sur les abeilles et l'apiculture.

Dans les documents d'études d'impacts soumis par le promoteur et compilés par la firme Lavalin, je n'ai trouvé aucune trace d'une étude d'impact sur les abeilles. Les abeilles sont déjà décimées à cause de différents facteurs dont certains sont identifiés et d'autres fortement soupçonnés.

Références: Quoique pas encore prouvé scientifiquement, on soupçonne que peut-être certaines ondes les perturberaient et les dérouteraient au point d'en perdre le chemin de la ruche
« Les doutes reposent sur différents travaux mettant en évidence la sensibilité des abeilles aux champs électromagnétiques. Certains[2] portent sur le système de magnéto-réception d'Apis mellifera et montrent que des champs magnétiques externes peuvent provoquer l'expansion ou la contraction de particules de magnétite présentes chez les abeilles et ainsi influencer d'une manière spécifique sur leur orientation, en retransmettant le signal via le cytosquelette[3] (une organisation moléculaire dynamique qui maintient la forme des cellules). »

Extrait du site « Portail de la science du gouvernement français[4] »
(<http://www.science.gouv.fr/fr/dossiers/bdd/page/3/res/2856/la-disparition-des-abeilles-enquete/>).

Questions: Comme au moins un apiculteur héberge des ruches dans la zone visée par le projet, comment s'assurer que les éoliennes n'ont aucun impact sur les essaims d'abeilles, principales pollinisatrices de nos cultures? Ces hyménoptères, indispensables à l'agriculture sont-ils sensibles aux infrasons émis par les éoliennes, ou autres perturbations physiques ou électromagnétiques causées par les éoliennes?

Les chauves-souris

Recommandations: (Envirotel 3000 inc, 2007; Hester et Grenier, 2005)
« Éviter, dans la mesure du possible, tous les travaux reliés à l'implantation des éoliennes (déboisement, construction de chemins, installation des mâts de mesure et des éoliennes, etc.) dans les secteurs à forte densité en période de reproduction et de migration (juin à la mi-octobre) »;

Question: Les éoliennes # 28 à 31 sont situées dans la même section de montagne que l'hivernacle à environ 1 km. Ne sont-elles pas dans la zone de chasse et de reproduction des chauves-souris? 1km pour une chauve-souris, ce n'est pas très long à survoler, alors que leur aire de chasse ont un rayon moyen de 2 km?

« Les peuplements forestiers matures avec des arbres vivants dominants et/ou des chicots dominants jouent un rôle important dans la sélection d'un abri pour les chauves-souris arboricoles (Broders et Forbes, 2004; Broders et al., 2003; Hester et Grenier, 2005). Les interventions forestières dans ces peuplements devraient être évitées, dans la mesure du possible, ou devraient permettre la conservation de 90 % de la canopée. Il serait également important de limiter le fractionnement d'un peuplement et les coupes à blanc de plus de 7,4 ha (Hester et Grenier, 2005) »;

« À la suite des travaux de suivi des mortalités, évaluer la nécessité de l'arrêt des éoliennes au cours des nuits (Arnett et al., 2008; Illinois Department of Natural Resources, 2007) où le vent est faible afin de diminuer les impacts sur les chiroptères (Arnett et al., 2008). En effet, il a été démontré que les mortalités de chauves-souris sont plus élevées les nuits où le vent est faible (Arnett et al., 2008; Horn et al., 2008; Illinois Department of Natural Resources, 2007; Kerns et Kerlinger, 2004; Plissner et al., 2005) ».

Questions: Pas de travaux de juin à mi-octobre! On va les construire seulement l'hiver et en période de dégelé ces éoliennes? Est-ce que le calendrier des travaux tient compte de ces recommandations? Et les vibrations des camions sur la route Binette près de l'hivernacle ne risquent-ils pas de déranger les

chauves-souris pendant leur hibernation?

Les recommandations sont-elles respectées quant aux superficies déboisées?

Remarques:

La dissémination de cette colonie de chauves-souris pourrait causer un accroissement significatif de la population des insectes piqueurs. **Un des attraits de la région est justement sa quasi absence d'insectes piqueurs.**

Si le promoteur écoute toutes les recommandations, les éoliennes ne tourneront presque jamais. Comment pourraient-elles être rentables sans que le promoteur soit tenté de passer outre à ses obligations?

Extrait:

Références "Inventaire de chiroptères 2008, Parc éolien De l'Érable" - Activa

« Signalons que les espèces de chauves-souris migratrices québécoises ainsi que la pipistrelle de l'Est figurent sur la liste des espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables au Québec. »

Note:

Ces espèces ont été recensées dans la zone d'étude.

Effets sur la qualité de vie

Qualité de l'eau

Impacts: Vianney est le berceau et la source première de plusieurs petits affluents qui alimentent le bassin versant du Lac William et de la Rivière Bulstrode. Ses sources, ruisseaux et eaux souterraines alimentent en eau potable plusieurs de ses habitants grâce à différents types de puits.

Remarque: L'eau, c'est la vie et la santé! Et si celles des habitants sont menacées, ce projet pourrait avoir un fort potentiel de poursuites au criminel.

Point technique concernant le projet:

Dans le document suivant: PR 5.1 - Rapport complémentaire juin 2009.

On mentionne: RQC-56: "La source d'alimentation des puits a été impossible à trouver"

Questions: A) Comment alors prétendre que l'implantation des éoliennes n'aura pas d'impact sur l'eau que boivent les résidents, même si les éoliennes sont à 100 mètres des puits? Que les travaux d'excavations et le dynamitage ne modifieront pas la trajectoire du « ruissellement » sous-terrain, et ne priveront pas des résidents de leur alimentation en eau, en débit et/ou en qualité?
B) Comment prétendre connaître le réseau hydrique sous-terrain? Quels outils peuvent permettre de le connaître?

Conclusion: **Si une menace quelconque pèse contre l'approvisionnement en eau potable et que la preuve formelle que les sources n'en seront pas affectées ne peut être fournie, je m'oppose aux travaux de construction des éoliennes.**

Bruit et niveau sonore

Sur ce point, on pourrait confronter les avis à coup de normes, d'études et de rapports, (plusieurs personnes le font depuis des années dans des cas de litiges), argumenter sur la validité des unités de mesures employées - dbA vs dbC, sans parvenir à « s'entendre » sur des chiffres acceptables ni à satisfaire personne. Je parlerai donc plutôt d'un principe fondamental, d'un élément essentiel constituant l'attrait de la campagne, soit la préservation du cadre sonore normal et habituel en milieu rural.

Impacts: Peu importe le niveau de décibels dégagées par les éoliennes industrielles, le bruit qu'elle génère est une source de pollution sonore constante et agressive. Les témoignages pullulent sur internet à ce sujet, et la firme HGC Engineering (mandaté par la CANWEA et le ministère de l'environnement de l'Ontario-MOE), mentionnait dans le rapport « Recent developments in Assessment Guidelines for Sound from Wind Power Projects in Ontario, Canada with a comparison to Acoustic Audit results »^[5] publié en Juin 2009, (traduction libre) « *qu'il y avait une attention considérable apportée par les médias aux plaintes concernant le bruit de personnes habitant près des éoliennes (notamment dans un rayon de 400 à 600 mètres)* ». Cette attention doit sa raison d'être aux témoignages des personnes habitant tout près des éoliennes.

Illustration du propos:

Si quelqu'un vous chuchotait doucement mais constamment des onomatopées rappelant le bruit d'éoliennes à l'oreille lorsque vous êtes chez vous, vous deviendriez dingue et agressif. Et pourtant il s'en trouverait pour dire que vous êtes sensible car ce ne sont que des chuchotements. De même le bruit de la chute d'un cours d'eau, quoique beaucoup plus fort en intensité, est apaisant car l'amplitude de la modulation de ce bruit est constante à toutes les fréquences (ce qu'on appelle un bruit blanc – technique aussi employée dans les bureaux à aire ouverte pour assurer l'intimité des conversations). Par contre, le faible bruit d'un robinet qui fuit au goutte-à-goutte est agressif car cyclique et répétitif et toujours sur une même plage limitée de fréquences. L'effet d'anticipation d'un tel bruit généré à intervalles réguliers concourt à rendre ce bruit encore plus insupportable.

Extrait du document: Éoliennes et santé publique – synthèse des connaissances, publiée par L'institut

nationale de santé publique du Québec:

« ...le niveau de bruit engendré par les éoliennes ne semble pas avoir d'impact négatif sur la santé, **autre que sur le sommeil et la nuisance.** ».

L'institut nationale de santé publique du Québec reconnaît donc que le bruit des éoliennes peut causer des problèmes de sommeil et peut constituer une nuisance sonore.

Autre extrait du même rapport de HGC Engineering cité ci-avant (traduction libre encore une fois):

« Une distance fixe, particulièrement si elle est déterminée de l'ordre de 500 mètres, pourrait ne pas servir les intérêts des personnes résidant à proximité. Dépendant des **impacts cumulatifs** d'un regroupement d'éoliennes près ou autour d'un récepteur donné, et de l'intensité du son des éoliennes sélectionnées, les impacts sonores pourraient actuellement être **plus grands** que ceux sous le présent régime ».

Question: Va t-on torturer des populations locales? Car le goutte-à-goutte sonore généré par les éoliennes industrielles peut aussi devenir une torture mentale.

Conclusion: **Je m'oppose à l'imposition forcée de dispositifs industriels générant en permanence des bruits cycliques constants en milieu agricole habité. Ces bruits, peu importe leur intensité, sont une importante cause de perte de jouissance pour les habitants et peuvent à moyen terme affecter leur sommeil, voir leur santé mentale.**

Syndrome éolien

Note: Lors de la rédaction de ce mémoire, l'étude du Dr Nina Pierpont venait tout juste d'être publiée et mise en vente. La date de tombée pour la déposition des mémoires au BAPE et les délais de livraison ont empêché de pouvoir en prendre connaissance et d'y référer de façon critique et éclairée. Cependant le sérieux apparent de la démarche du Dr Pierpont et la révision de son étude par de nombreux pairs, commandent qu'on en prenne connaissance et qu'on y porte une attention des plus sérieuses. Ignorer les avertissements contenus dans cette étude pourrait avoir des conséquences catastrophiques sur le futur du développement de l'énergie éolienne, ce que nous désirons à tout prix éviter.

Toujours dans « Éoliennes et santé publique – synthèse des connaissances », publiée par L'institut nationale de santé publique du Québec, L'institut suggère de « *demeurer attentifs aux futures études et revues de littérature* ».

Étant donné le risque que le syndrome des éoliennes (Wind Turbine Syndrome) soit fondé et que les théories du Dr. Nina Pierpont[6], soient confirmées, **je demande au BAPE de suggérer au conseil des ministres la plus grande prudence lors de l'implantation de projets de parcs d'éoliennes près des habitations et de ne pas permettre pour l'instant l'implantation de tels parcs en zone habitée.**

Questions: Si jamais il s'avérait que le syndrome des éoliennes affectait certains habitants, **quelles seraient les mesures prises pour corriger la situation** advenant l'accomplissement du projet des éoliennes de l'Érable et pour mettre fin aux causes des troubles de santé, alors que la seule mesure efficace préconisée est d'éloigner les éoliennes de 2 km de toute habitation et que ces éoliennes ne pourraient être déplacées sans affecter la rentabilité du projet?
Quelles seraient les compensations pour ceux et celles qui en auraient soufferts?
Quels seront les coûts de santé associés aux traitements de ces personnes?

L'option proposée est-elle la solution qui aurait le moins d'impacts négatifs sur le milieu ? Pourquoi ?

Cette option n'est pas celle qui aurait le moins d'impacts sur le milieu. La stratégie des « négawatts » (mesures incitatives diverses d'économie d'énergie) est beaucoup plus rentable à long terme, car l'énergie qui n'est pas consommée (pour ne pas dire gaspillée) peut être revendue. **Les installations qui ne sont pas construites n'ont aucun impact d'aucune nature.**

De plus, favoriser l'autarcie énergétique des foyers aurait beaucoup moins d'impacts environnementaux avec des mesures comme des subventions pour équiper les maisons (surtout en milieu rural et en périphérie des zones urbaines) de systèmes de production d'énergie douce, pouvant inclure des systèmes photovoltaïques et de petites éoliennes, et/ou la géothermie diminueraient considérablement les risques:

- d'obligation de développement d'infrastructures industrielles coûteuses.
- de l'augmentation des coûts d'entretien et de réparation qui en découlent (par exemple des géants mécaniques),
- de dépendance face à un fournisseur unique de matériel.

Hydro-Québec parle de mettre fin à son programme d'aide à l'efficacité énergétique « *Éconologis* » pour les foyers à faibles revenus sous prétexte que les économies réalisées par l'installation de mesures matérielles simples d'amélioration de l'isolation des logements n'étaient pas assez significatives. Hydro-Québec ne tient pas compte des autres facteurs moins facilement quantifiables favorisant l'économie d'énergie qui découlent des conseils prodigués par les conseillers du projet qui aident à améliorer sensiblement le confort des locataires de ces logements. Des trucs pratiques par exemple pour réduire l'humidité du logement.

Pourquoi abandonner de tels programmes qui ont des impacts concrets, immédiats et significatifs pour les populations, (spécialement pour les plus démunis) et les remplacer par du développement industriel qui ne répond même pas à une demande locale d'augmentation de capacité de la production, mais à des contraintes politiques imposées par un pays voisin comme mesures protectionnistes conditionnant le maintien d'un lucratif contrat d'approvisionnement en électricité?

Le rôle d'Hydro-Québec est-il de faire de l'argent à tout prix, ou d'assurer l'indépendance énergétique du Québec dans le respect des aspirations de ses citoyens?

Conclusion: Hydro-Québec commence à mettre des efforts pour éduquer la population sur l'économie d'énergie. Ces efforts doivent être tout d'abord amplifiés avant de penser à augmenter la capacité de production, car sans cela, la demande en énergie n'aura de cesse d'augmenter encore et encore. La multiplication des moyens de production d'énergie ne pourra se faire à l'infini.

La production d'énergie a un coût et constitue une grosse dépense pour une population, l'économie d'énergie, elle, se traduit en gains concrets pour la communauté, ne serait-ce qu'en permettant de maintenir les investissements nécessaires à cette production à un niveau beaucoup plus bas.

Ce projet est-il acceptable dans le milieu ? Pourquoi?

Ce projet n'est pas acceptable dans le milieu pour plusieurs raisons:

1. L'inocuité de la proximité (400-500 mètres) des éoliennes sur la santé humaine n'a pas été clairement démontrée.
2. Les témoignages positifs de personnes habitant près d'éoliennes industrielles sont toujours relatés par les sites de promotion de l'énergie éolienne sur internet et la plupart du temps sont extraits de sondages d'opinions. Je n'en ai vu aucun publié spontanément.
3. Le sondage Multi-Réso SENERGIS, sur lequel tous les articles de journaux traitant de la perception des québécois à propos des projets éoliens sont basés, concerne des personnes habitant à moins de 10 kilomètres, mais on ne mentionne pas, dans ce sondage d'opinion, la distance minimale entre les éoliennes et les maisons de ceux qui y habitent. Il se peut que le son de cloche soit de beaucoup différent provenant de ceux qui habitent à 400 ou 500 mètres des éoliennes. La petite minorité comme on les appelle dans les articles relatant ce sondage, ce sont ceux qui les voient de près ces éoliennes. Ceux-là bizarrement, on ne leur donne jamais la parole.
4. Il est assez étrange que ce soit la même firme qui conduise les études sur les projections de la consommation des plus gros clients d'Hydro-Québec, et qui en établit les besoins futurs en production d'électricité, qui soit mandatée pour produire la majorité des études d'impacts sur les projets d'implantation d'éoliennes. **Il y a là apparence de conflit d'intérêt.**

La santé financière vs l'existence légale du promoteur.

Depuis ces dernières années, les histoires de scandales financiers ont ébranlées la confiance de la population, les citoyens sont de plus en plus méfiants envers les corporations et surtout les multinationales. Celles-ci devraient dorénavant montrer patte blanche.

Remarques: Aucun document publié par le gouvernement n'atteste ou ne prouve la santé financière d'Enerfin, alors que des articles relatent que cette compagnie a été condamnée pour non-paiement des redevances promises. (Où sont les bilans d'Enerfin?)
Aucun document ne prouve l'existence légale du promoteur (Où sont ses lettres patentes?)
Où sont ses preuves d'assurances et de l'existence d'un fond en fiducie suffisant pour démanteler le parc en fin de vie?

Conclusion: Sans ces preuves concrètes, ou une attestation du gouvernement certifiant ces points, rien ne prouve à la population que le promoteur est solvable et le demeurera.

Crise immobilière

Advenant la mise en oeuvre du projet, il est évident que des propriétaires habitants désireront vendre afin de pouvoir déménager loin des sources de ce bruit incommode que produisent les éoliennes. On aura beau argumenter sur les normes d'acceptabilité des niveaux sonores produits par ces géants industriels, la comparaison se fera toujours avec la quiétude perdue de l'environnement dans lequel les habitants se sont établis et la nouvelle donne sonore sera différente compte tenu du caractère quasi constant de l'activité industrielle de production d'énergie par le vent.

Le moteur d'un VTT ne pourra jamais tourner pendant vingt ans 24h/24, ni un fusil de chasseur tirer des balles à une telle fréquence. Ces nuisances sonores campagnardes sont ponctuelles et peuvent être contrôlées facilement. À moins d'arrêter toutes les éoliennes, le bruit qu'elle génère ne cessera pas. Si on obligeait les promoteurs à habiter à l'année à 400 mètres d'une de leurs implantations, pensez-vous qu'ils accepteraient?

Advenant le cas où un propriétaire habitant désire s'en aller, on ne mentionne nul part que le promoteur:

- rachèterait les propriétés à leur juste prix

- assurerait la relocalisation des habitants irrités
- les compenserait d'avoir à déménager pour aller trouver la quiétude perdue ailleurs.

À moins que cela ne fasse partie d'une stratégie de la compagnie étrangère pour occuper le territoire rural québécois en rachetant à bas prix une partie du parc immobilier?

Absence de mécanisme de distribution locale de l'énergie

Un mécanisme de redistribution locale de l'électricité produite n'a pas été prévu. Toute l'énergie produite sera directement redirigée vers le réseau global de distribution. Advenant une panne majeure du réseau global, les résidents locaux ne pourraient même pas, en guise de compensation pour la présence imposée de ces turbines, bénéficier du déroutage de la production d'électricité produite localement par les éoliennes.

Un des principes du développement durable est d'éviter la surproduction. En ce moment, on dirait bien qu' Hydro-Québec tombe dans le panneau et contrevienne à ce principe.

Selon vous, y a-t-il des éléments de ce projet qui devraient être modifiés ? Lesquels et comment ?

Ce projet doit être complètement revu afin:

1. que la population soit consultée par référendum pour se prononcer elle-même et non pas par la seule voix des élus municipaux en place, dont certains sont en conflits d'intérêt dans ce projet;
2. que ce projet soit déplacé en zone inhabitée et non-agricole;
3. ou que les éoliennes ne soient implantées à moins de 2 km de toute habitation;
4. que les impacts sur le paysage soient réellement minimales.

Selon vous, ce projet devrait-il être autorisé ? Pourquoi ?

Dans son état et sa situation actuelle: NON!

Au sujet de l'étude d'impacts

Le mandataire même de l'étude d'impacts n'en garanti même pas ses résultats. Tout dans ce rapport peut-être questionné, voir remis en cause. C'est la firme Lavalin elle-même qui l'affirme dans cette mise en garde au début de son propre rapport.

Extrait de l'étude d'impacts de Lavalin (PR3.1 Volume 1 - Étude d'impact, rapport principal, février 2009):

*"Pour la préparation de ce document, SLEI a suivi une méthodologie et des procédures et a pris les précautions appropriées en se basant sur ses compétences professionnelles en la matière et avec les précautions qui s'imposent. **Cependant, l'exactitude de ces estimations ne peut être garantie.** À moins d'indication contraire expresse, **SLEI n'a pas contre-vérifié les hypothèses, données et renseignements en provenance d'autres sources (dont le Client, les autres consultants, laboratoires d'essai, fournisseurs d'équipements, etc.) et sur lesquelles est fondée son opinion. SLEI n'en assume nullement l'exactitude et décline toute responsabilité à leur égard.**"*

Questions: Pourquoi n'y a-t-il aucune étude d'impacts sur le tissu rural humain?
Sur le taux de stress et de détresse potentielle engendrée par de tels projets industriels et leurs impacts sur la santé physique et mentale des habitants?
Sur la destruction potentielle ou réelle de l'harmonie entre les citoyens d'une petite région, d'un village?
Sur le taux d'abandon des régions suite à l'implantation de tels projets?

Fiabilité des éoliennes choisies en climat nordique

Document de référence: "Technical description E82[7]" - publié par Enercon et soumis au BAPE.

Extrait: L'anémomètre (appareil pour mesurer la vitesse du vent) des éoliennes E82, fabriquées par Enerfin, gèle à moins de 3 degrés celsius. L'éolienne tentera alors de démarrer à un intervalle de 1 heure afin de vérifier si la vitesse du vent est suffisante.

Interprétation: Tout l'hiver durant les éoliennes tenteront de "tester le vent" à chaque heure.

Question: Est-ce que la E82 a déjà été installée et testée en pays nordiques dans des conditions similaires à celles du Québec?

Conclusion: On peut questionner l'efficacité énergétique, d'une éolienne qui la moitié de l'année est incapable de capter le vent s'il y en a entre ces intervalles de 1 heure? **Si la E82 n'a pas été testée en climat nordique comme celui du Québec, je m'oppose à son utilisation dans le cadre d'un projet Québécois de développement d'énergie éolienne.**

Avez-vous d'autres suggestions?

- Créons des états généraux afin de consulter la population sur la façon dont elle désire que l'adoption de l'implantation des énergies renouvelables soit faite, et qu'elle détermine dans quels buts et dans quels contextes elle doit l'être..
- Évaluons les retombées du financement par l'état de l'autarcie et de l'indépendance énergétique des habitations existantes versus les retombées des installations industrielles à grand déploiement.
- Légiférons sur l'obligation de respecter des normes environnementales de construction comme la norme LEED par exemple, et obligeons toute nouvelle construction à pouvoir produire de façon autonome un pourcentage significatif de l'énergie qu'elle consommera.
- Soyons prudents avec les normes car elles sont souvent dictées par l'industrie suite à des études conduites par l'industrie elle-même (tendance lourde au 21e siècle), et elles sont appelées à être révisées. Adoptons des normes dictées par des organismes indépendants des industries visées par ces normes.

Bibliographie

- 1: LAURIN BEAUDOIN et associés, *Étude d'intégration paysagère - Étude d'impact Annexe R*, 2008
- 2: H. Schilf and G. Canal, *Magnetic electric fields induced by superparamagnetic magnetite in honeybees*,
- 3: Chin-Yuan Hsu¹, Fu-Yao Ko², Chia-Wei Li², Kuni Fann³, Juh-Tzeng Lue⁴, *Magnetoreception System in Honeybees*,
- 4: Min. Français ens. sup. et science, *La disparition des abeilles : enquête*, 2008-05-16, <http://www.science.gouv.fr>
- 5: Brian Howe and Nick McCabe, HGC Engineering., *Third International Meeting on Wind Turbine Noise, Aalborg Denmark*, 2009
- 6: Nina Pierpont, *Wind Turbine Syndrome: A Report on a Natural Experiment*, 2009
- 7: Enercon, *Technical description E82*,